

LEXIQUE

MORTEL

*Des mots pour parler de la mort, du deuil,
de la fin de vie, mais pas que...*

« La vie et la mort,
l'un ne va pas sans l'autre,
c'est ainsi que fonctionne l'existence. »

Joëlle Laurencin



PLATEFORME VIP

VIEILLISSEMENT ET PRÉCARITÉ, MAIS PAS QUE :
FIN DE VIE, MORT, DEUIL

Première édition - Mai 2024

Un **lexique mortel** mais pourquoi ?

Un groupe a créé il y a quelques années un guide "j'aimerais que ça se passe comme ça pour ma fin de vie et après". C'est un outil à remplir pour consigner volontés médicales et non médicales pour ma fin de vie et ma mort. À sa lecture, Françoise s'est posé des questions et s'est dit que d'avoir des définitions simples sous la main l'aurait aidée ! C'est ainsi que l'idée du lexique mortel est née !

La Plateforme ViP a ensuite réuni des personnes intéressées par ce projet et nous avons travaillé un an et demi à sa création. Nous sommes un groupe de professionnel·les et résident·es de pension de famille, gérées par le Relais Ozanam et l'Oiseau Bleu, dans la région grenobloise : Adeline, Audrey, Chantal, Clémentine, Elsa, Françoise, Jasmine et Max. Nous avons choisi les mots, fait des recherches, écrit les définitions et travaillé sur la forme pour aboutir au lexique que vous avez dans les mains.

Nous espérons que ce lexique mortel, fabriqué par et pour des vivant·es vous sera utile !

LEXIQUE
MORTEL

Comment le lire ?

- Les mots sont rangés par ordre alphabétique.
- Chaque couleur sur la tranche correspond à une lettre.
- Les mots soulignés et en couleur dans le texte sont des mots définis dans le lexique.
- Les symboles :



Obligation* légale
dans le droit
funéraire français



Non-obligatoire
dans le droit
funéraire français

*Obligation ne veut pas forcément dire payant, nous avons essayé de le préciser dans les définitions. (Par exemple il est obligatoire d'avoir des porteurs pour un enterrement mais cela peut être des membres de la famille.)

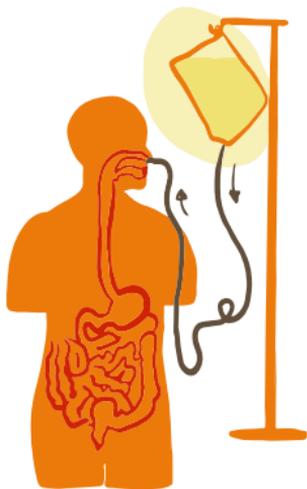


Acharnement thérapeutique

Situation où des **traitements** ou actes médicaux sont poursuivis alors qu'ils sont inutiles, disproportionnés ou n'ont pas d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie. Les médecins doivent s'abstenir de toute obstination déraisonnable et le-la patient·e a le droit de refuser tout **traitement** ou acte médical qui lui paraît inutile ou disproportionné. Synonyme d'obstination déraisonnable.

Alimentation OU Hydratation par voie artificielle

Pour les personnes ne pouvant plus manger ou boire. Installation d'une **sonde nasogastrique** pour nourrir directement dans l'estomac ou placement d'un **cathéter** dans une veine pour alimenter un·e patient·e qui ne peut plus manger.



Agent·es funéraires

Employé·es polyvalent·es des pompes funèbres dont les missions vont du transport du ou de la défunt·e à l'inhumation, en passant par le port du cercueil lors de la cérémonie.

Arrêt cardiaque

Arrêt du fonctionnement du cœur. Cela arrête la circulation du sang dans le corps.

Arrêt respiratoire

Quand l'air ne rentre plus ni ne sort des poumons.

Assistance respiratoire

Se fait grâce à un appareil qui remplace l'action de respirer.

Assurance décès

Contrat dans lequel l'assureur s'engage à verser une somme d'argent définie à une personne désignée (on dit bénéficiaire) en cas de décès de l'assuré·e pour maintenir son niveau de vie. L'assuré·e donne en contrepartie des cotisations.

Biens

Ce qui est à moi. Les biens matériels sont des objets et de l'immobilier. Les biens financiers correspondent à de l'argent, sur un compte en banque ou placé.

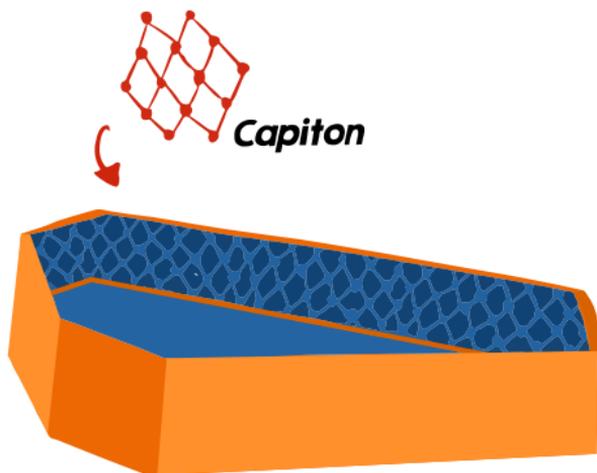




Capiton



Habillage intérieur du cercueil en tissu. (lin, coton, satin, synthétique ...).



Carré commun

Endroit où une mairie enterre les corps des défunct-es qui ne veulent pas de concession, ou qui n'ont pas les moyens d'en avoir. Le carré commun est obligatoire dans une commune. La Mairie peut reprendre la parcelle au bout de cinq ans, mais dans les faits, elle ne le fait généralement que lorsqu'elle a besoin de place, dans des délais plus longs.

Case ou Cellule réfrigérée



Permet de conserver le corps d'un·e défunt·e dans de bonnes conditions, en attendant la mise en bière. La température de ces équipements est comprise entre 2 et 5 degrés.

Cathéter

Petit tuyau souple inséré dans un vaisseau sanguin. Il permet d'insérer des produits ou de prélever quelque chose.

Caveau



Construction dans laquelle sont mis des cercueils ou des urnes. Généralement une cuve en béton dans le sol mais peut aussi être hors sol (voir enfeu). Les caveaux regroupent des défunt·es d'une même famille. Si une personne n'est pas de la famille, il faut démontrer que le fondateur ou la fondatrice du caveau souhaitait qu'elle soit enterrée dans le caveau. Le fondateur ou la fondatrice peut interdire à certains

membres de sa famille d'être enterrés dans son caveau, cela est indiqué par écrit lors de la création de celui-ci. Un caveau familial se transmet de génération en génération.

Cavurne

Concession ou caveau pour déposer une ou des urnes funéraires de personnes proches ou d'une même famille. Attention, différent du columbarium.

Cercueil

Longue caisse, souvent en bois ou carton, dans laquelle est mis le corps de la personne décédée. Je ne peux pas le faire moi-même, car il doit respecter des normes très précises. Je peux demander à ma pompe funèbre un cercueil premier prix, que mes proches pourront décorer.

Cérémonie

Temps de célébration du ou de la défunt·e, fait partie des obsèques ou des funérailles. Cela peut être fait également à un autre

C moment que l'enterrement ou la crémation, c'est ce que l'on appelle une "cérémonie du souvenir".

Une cérémonie peut se faire à tout moment (avant ou après l'enterrement ou la crémation, si après, sera fait sans le corps du ou de la défun·e) et en tout lieu (au cimetière, à l'église, dans une salle louée, au domicile de la personne, dans un bistrot...). Une cérémonie peut être religieuse ou non religieuse. Dans ce cas, elle est souvent menée par un·e maître de cérémonie, mais ce rôle peut aussi être porté par un·e proche du ou de la défun·e.

Chambre funéraire

Lieu de conservation des défun·es. C'est un lieu privé, généralement géré par des pompes funèbres. Il comprend des salons funéraires, pièces dans lesquelles le corps du ou de la défun·e est présenté afin que ses proches puissent se recueillir. En complément, il comprend des cellules réfrigérées pour

conserver le corps des défunt·es. Synonyme de funérarium, maison funéraire.

Chambre mortuaire

Elle se trouve dans un hôpital. C'est un lieu où les corps des personnes qui sont décédées dans l'établissement sont conservés dans des cellules réfrigérées. La chambre mortuaire peut aussi présenter les défunt·es à leurs proches dans des salons de présentation. Ces salons ne peuvent pas être privatisés pendant plusieurs jours, ce qui les différencie des salons funéraires. Les pompes funèbres choisies par la famille du ou de la défunt·e peuvent y pratiquer une mise en bière avant de rejoindre un lieu de cérémonie. Une chambre mortuaire fait partie de l'hôpital. Les trois premiers jours de conservation d'un corps sont gratuits.

Columbarium

Monument vertical, présent dans les cimetières. Il comprend des petites cases, pouvant accueillir des urnes funéraires.

Coma

Perte de conscience qui fait qu'une personne ne peut plus communiquer. Cela peut être temporaire ou définitif. Cela peut être spontané ou provoqué par des médicaments.

Concession (⚠️ pour un enterrement)

Emplacement privé cédé pour un certain temps (on dit "concedé") par une mairie pour enterrer un·e défunt·e ou déposer une urne pour 15, 30, 50 ans. Il n'est plus possible d'obtenir une concession perpétuelle (pour toujours) ou centenaire mais elles se transmettent encore de génération en génération.

Contrats obsèques ⚠️

Contrat qui sert à financer et/ou à organiser mes obsèques.

Contrat obsèques en capital ⚠️

Contrat passé entre un assureur et moi. Ce

contrat désigne un·e bénéficiaire : pompe funèbre ou personne qui recevra une somme d'argent à mon décès. Le ou la bénéficiaire aura la charge d'organiser mes obsèques. Je verse de l'argent à l'assureur, sous forme de cotisations pour créer la somme d'argent nécessaire (on dit un capital).

Je peux soit laisser libre choix au bénéficiaire pour organiser mes obsèques, soit donner mes volontés, soit les organiser en amont avec une pompe funèbre. S'il reste de l'argent après l'organisation des obsèques, il revient au bénéficiaire que j'ai choisi.

Ce contrat permet d'assurer qu'il y aura l'argent nécessaire pour mes obsèques sans avoir forcément à tout prévoir en amont.

Contrat obsèques en prestations

Contrat passé entre une pompe funèbre et moi. Je décide avec l'entreprise de pompes funèbres des modalités de mes obsèques : cérémonie, inhumation ou crémation, plaque ... Un devis est fait en fonction de

C
mes choix. Je verse de l'argent sous forme de cotisations pour créer la somme d'argent correspondante. L'argent est ensuite placé avec un prestataire financier partenaire en assurance ou en épargne ou avec ma banque ou mutuelle. A ma **mort**, l'argent sera versé directement à l'entreprise de **pompes funèbres** que j'ai choisie.

Conseil : Assurez-vous que la mention « aucun frais supplémentaire ne sera demandé à la famille » soit dans le contrat afin que vos **proches** n'aient pas à payer des hausses du coût des prestations dans le temps.

Corbillard

Voiture servant à transporter les **mort·es** jusqu'à leur **sépulture**. Ne peut pas être fait dans un véhicule personnel.

Crémation

Acte de brûler et réduire en cendres le corps d'un·e **défun·e**. Le terme d'incinération utilisé dans le langage courant, n'est en fait pas utilisé pour les humain·es.

Crématorium

Lieu où l'on procède à la crémation . Il est possible d'y faire des cérémonies et des recueils collectifs.

Crypte

Caveau souterrain, souvent dans les églises, dans le sol. Très peu utilisé aujourd'hui.

Décès

Arrêt de la vie, synonyme de mort.

Défunt·e

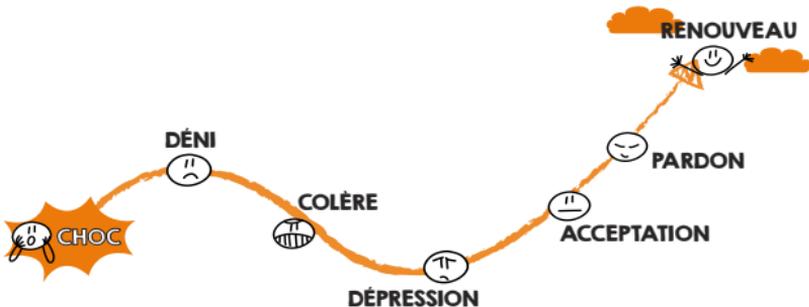
Personne qui est morte.

Déshériter

Priver quelqu'un·e de sa part d'[héritage](#), l'exclure de sa [succession](#).

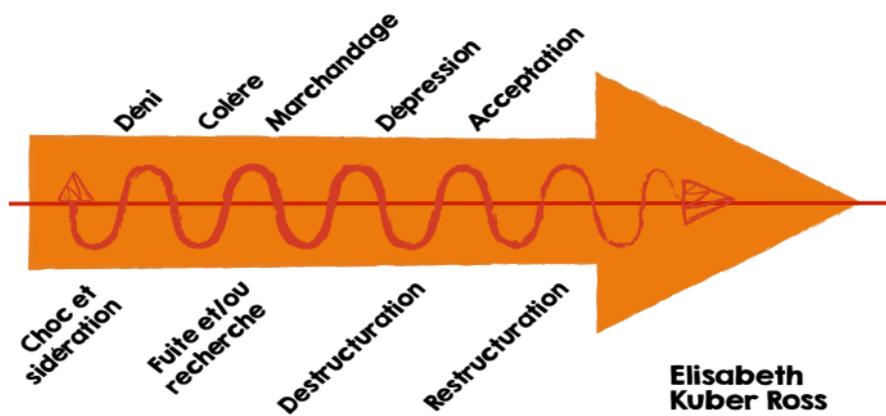
Deuil

Travail affectif effectué lors de la perte d'une personne ou un animal aimé·e. C'est un processus de "cicatrisation" psychologique qui se fait dans la durée, sans qu'on le décide. Je ne fais pas mon deuil, il me traverse. C'est un parcours qui me permet de passer d'une relation extérieure à l'autre à un lien intérieur.



D

C'est permettre que l'autre existe encore en moi. Le deuil n'est pas l'oubli. Il existe des représentations du deuil en étapes qui se suivent, comme celles d'Elisabeth Kubler Ross ou Christophe Fauré.



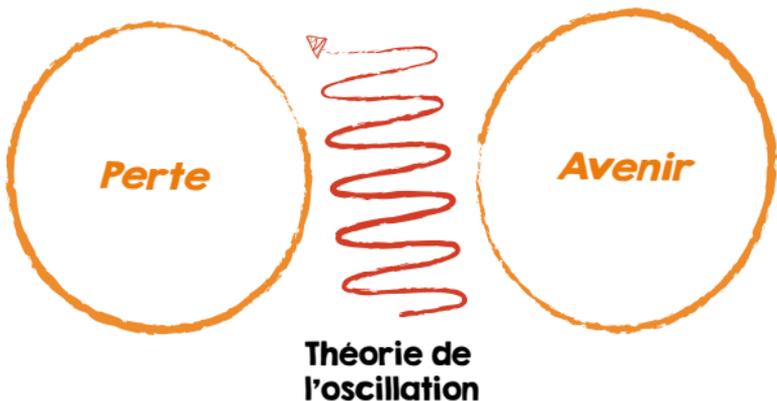
Cette description linéaire ne colle pas forcément à la réalité puisqu'il y a souvent des allers-retours. Le travail de deuil commence dès le décès, les phases de déni, colère peuvent être très longues ou ne pas se passer dans l'ordre proposé. Il peut aussi

y avoir ce qui peut être considéré comme des retours en arrière dans le processus. Pour expliquer cela, il est possible de s'appuyer sur la théorie de l'oscillation face au deuil, imaginée par Margaret Stroebe & Henk Schut, chercheur·euses en psychologie.

Pour eux, la personne endeuillée oscille entre deux orientations :

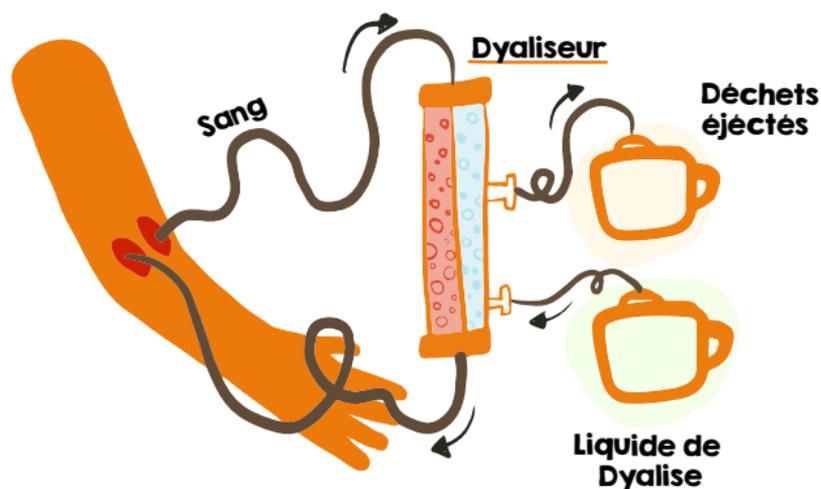
- se focaliser sur le passé, le souvenir, la perte
- se focaliser sur l'avenir

**Stroebe
& Schut**



Dialyse

Lorsque les reins ne fonctionnent plus, une dialyse est mise en place. C'est une machine qui reprend le rôle du rein dans le corps humain pour nettoyer le sang des déchets et des surplus d'eau.



Dignité

Respect que mérite quelqu'un·e. Ce respect doit être présent jusque dans la mort et même après (respect des dernières volontés).

Directives anticipées

Droit (mais pas obligation) qui me permet d'exprimer par avance ma volonté de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser des traitements ou actes médicaux, pour le jour où je ne pourrai plus le faire moi-même.

Il existe un guide pour les écrire :

<https://plateforme-vip.org/fin-de-vie/recueil-des-souhaits-jaimerais-que-cela-se-passe-comme-ca-pour-ma-fin-de-vie-et-apres/>

Données personnelles

Informations concernant une personne (identité, données numériques et administratives).

EMSP ou EMASP

Equipe Mobile de Soins Palliatifs ou Equipe Mobile Accompagnement en Soins Palliatifs. Elles ont pour mission d'épauler les patient·es, les soignant·es et les proches qui accompagnent des personnes en fin de vie à l'hôpital ou à domicile. Elles ne font pas de soins.

Enfeu



Construction hors-sol dans laquelle sont mis des cercueils ou des urnes d'une même famille.

Enterrement

Mettre en terre le cercueil, synonyme d' inhumation.

Être maintenu artificiellement en vie

Technique médicale qui reprend les fonctions vitales du corps humain à l'aide de machines.

Exhumation

Action de déterrer un cercueil. C'est une action très réglementée, sur décision administrative, judiciaire ou par une demande de la famille (pour une réduction de corps ou le transport du corps dans une autre tombe).



Fichier central des dispositions des dernières volontés

Aussi appelé fichier des **testaments**, il regroupe pour toute la France des informations sur les testaments reçus par les notaires. Les notaires enregistrent dans ce fichier l'existence du testament, le lieu de dépôt, les coordonnées du notaire chez qui est déposé le testament et l'état civil de la personne concernée. Faire enregistrer son testament coûte 125 €.

Fin de vie

Derniers moments de vie d'une personne, lorsque le **décès** est prévisible (même si c'est dans un temps assez éloigné). La fin de vie n'est pas forcément liée à l'âge, et peut être la conséquence de l'arrivée en phase avancée ou terminale d'une maladie grave ou d'un accident. À ce stade de la vie, l'objectif n'est pas de guérir mais plutôt de veiller au bien-être de la personne et à celui de son entourage jusqu'à la fin.

Fosse



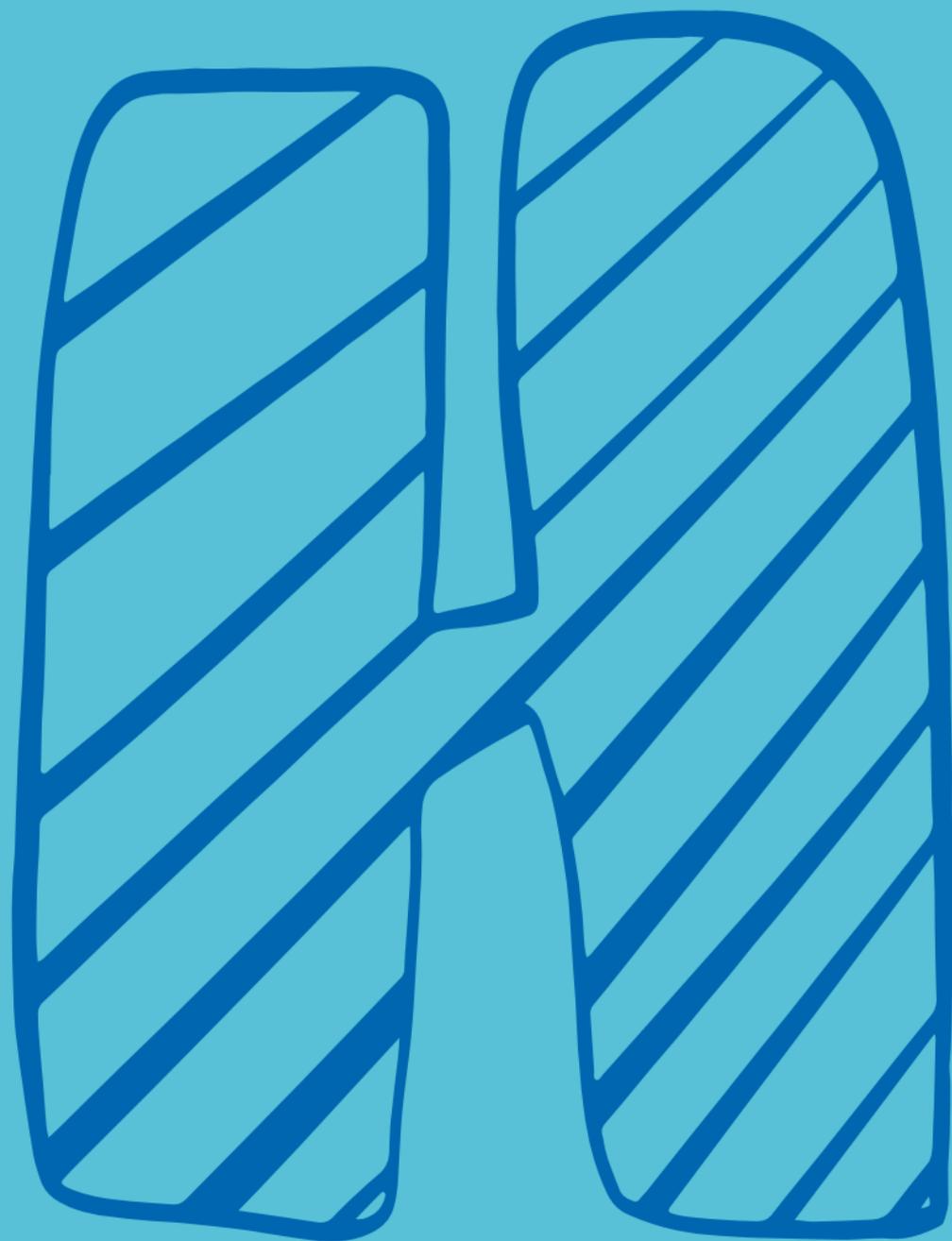
Terme technique qui désigne un trou creusé en terre pour devenir une **tombe**.

Funérailles

Ensemble d'actes au cours desquels la personne défunte se fait enterrer (dans ce cas, on dit **enterrement**) ou crématiser (**crémation**). Synonyme d'**obsèques** même si "funérailles" est plus utilisé pour des personnes connues ou ayant occupé des fonctions prestigieuses.

Funérarium

Lieu de conservation des **défunt·es**. C'est un lieu privé, généralement géré par des **pompes funèbres**. Il comprend des **salons funéraires**, pièces dans lesquelles le corps du ou de la défunt·e est présenté afin que ses **proches** puissent se recueillir. En complément, il comprend des **cellules réfrigérées** pour conserver les corps des défunt·es. Synonyme de **maison funéraire**, **chambre funéraire**.



Habillage

Habiller le ou la défunt·e pour la cérémonie.

HAD, Hospitalisation à Domicile

L'hôpital à la maison. Mise en place de services de soins à domicile : infirmier·es, kinés, aides à domicile. Peut concerner les soins palliatifs.

Héritage

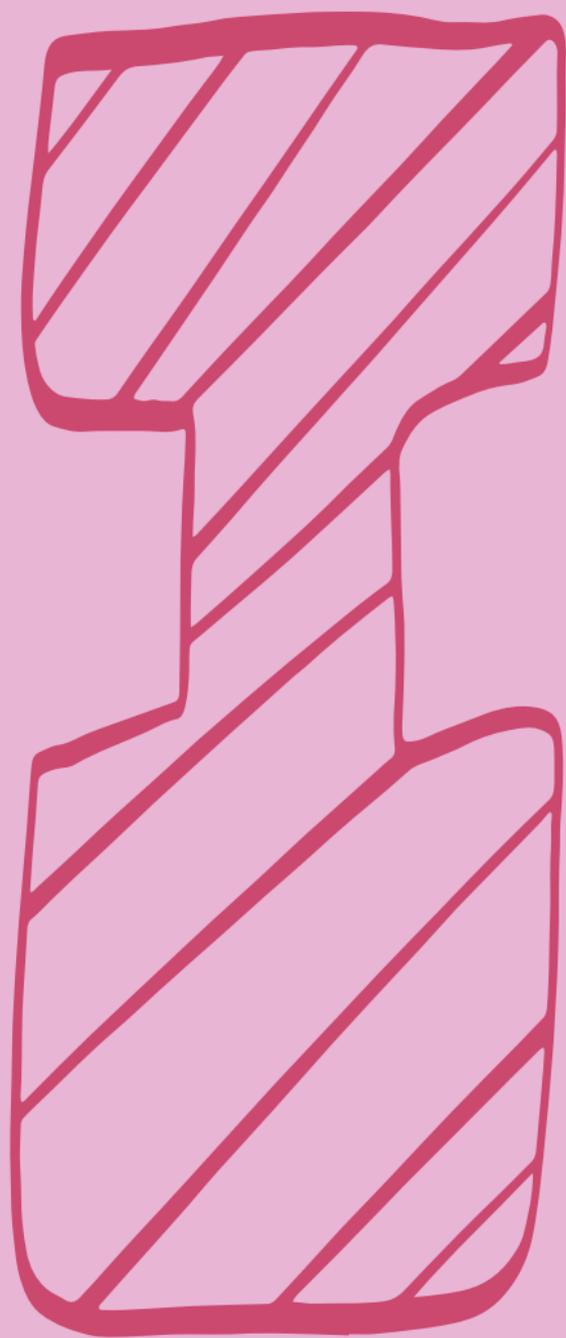
Le patrimoine que le ou la défunt·e laisse (argent ou propriété).

Hériter

Devenir propriétaire d'argent, d'objets ou d'immobilier par voie de succession.

Housse mortuaire

Sac en matière biodégradable qui permet d'envelopper le corps d'un·e défunt·e. Il permet de transporter un corps ou de le conserver dans les meilleures conditions avant la mise en bière.



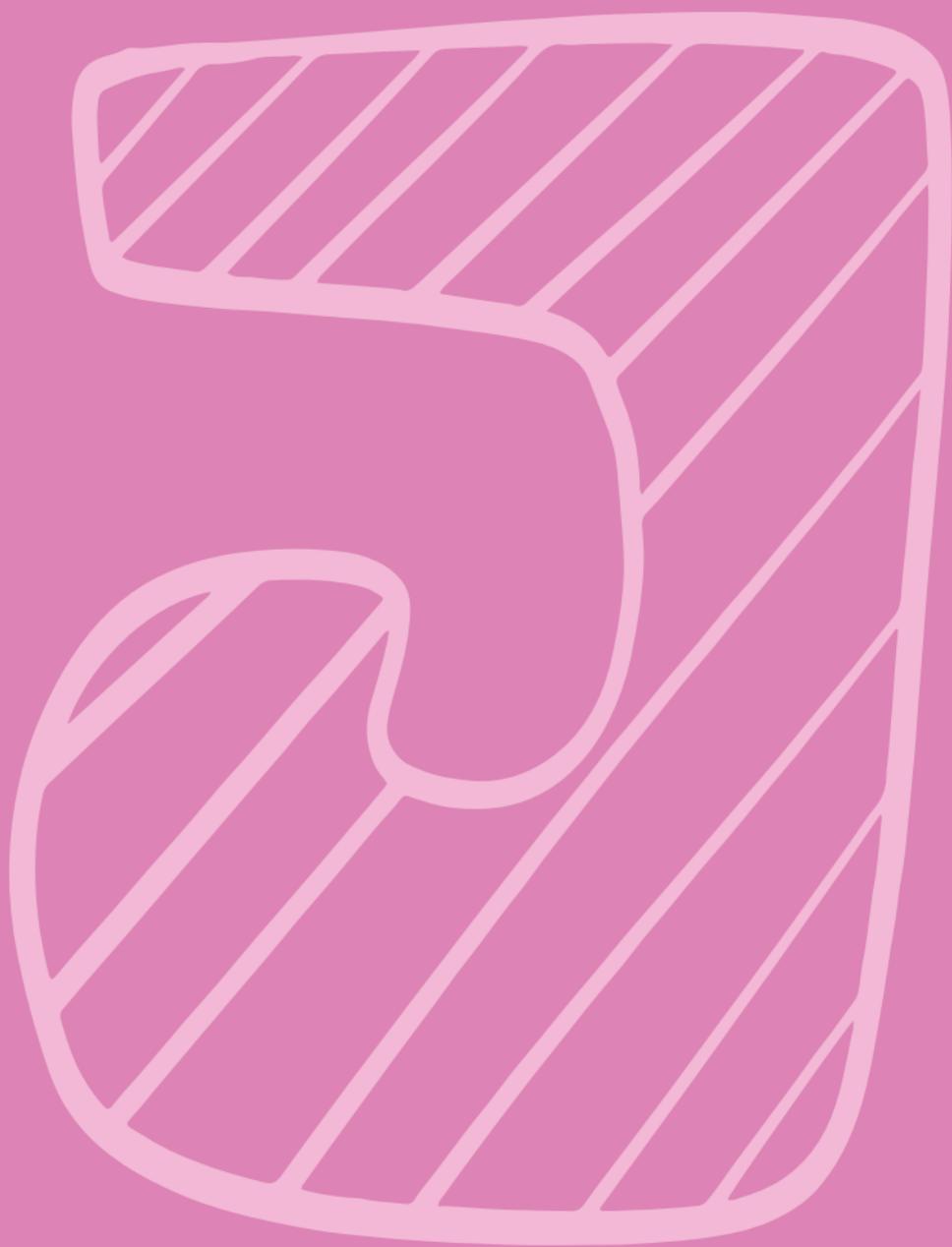
Inhumation

Mettre en terre le [cercueil](#), synonyme d'[enterrement](#).

Investigation médicale

Recherche approfondie complémentaire pour connaître la cause de douleurs ou d'une anomalie.

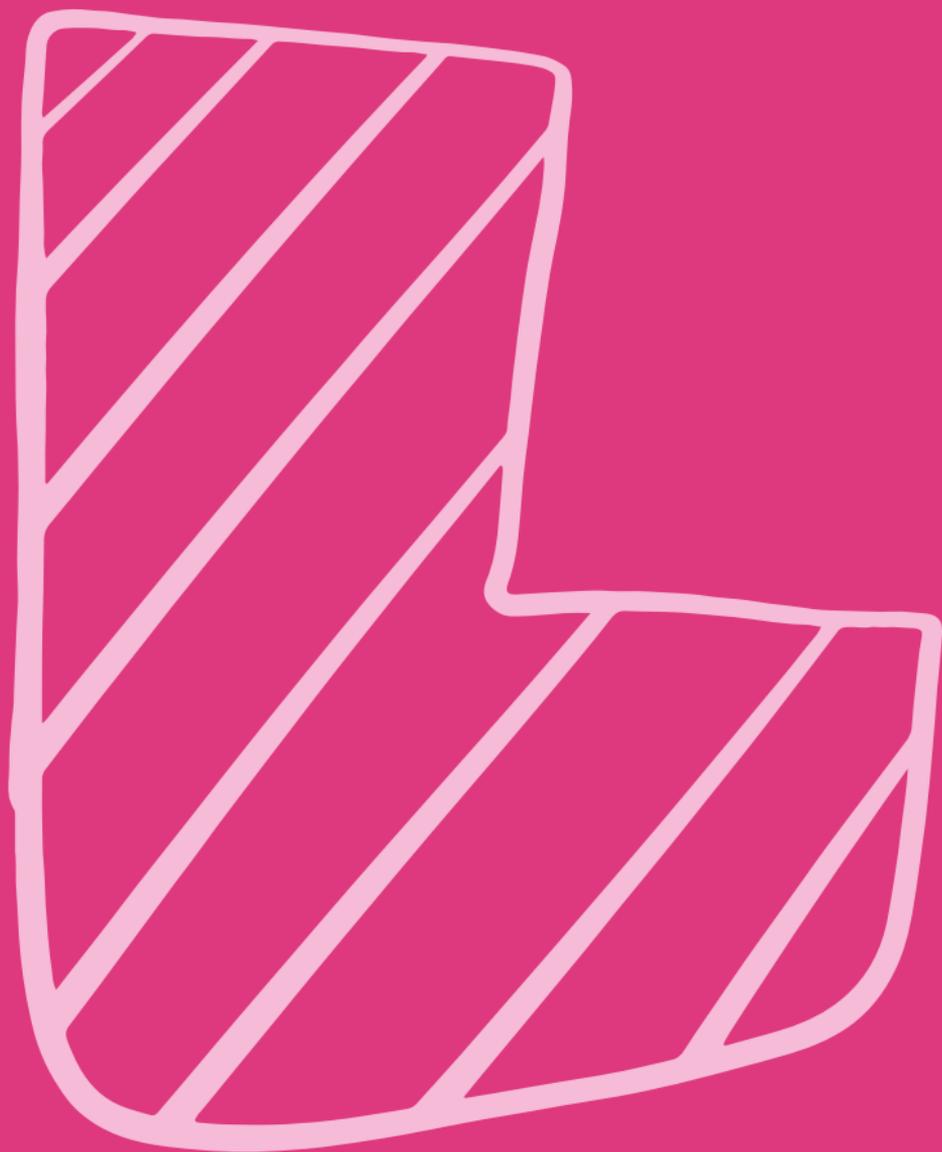




Jardin du souvenir

Lieu pour disperser les cendres des défun·es humain·es. Il se trouve le plus souvent dans l'enceinte d'un cimetière ou d'un crématorium.



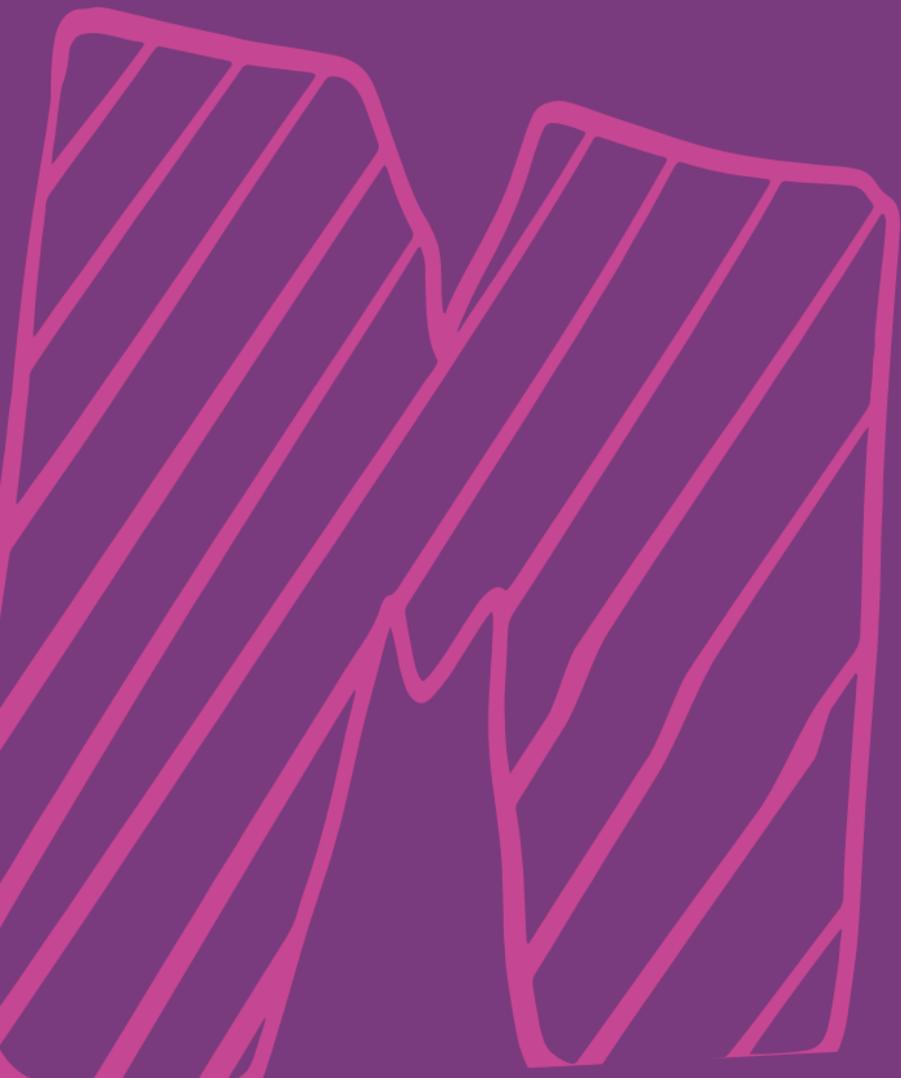


Législation du pays

Toutes les lois d'un pays.

Libertés individuelles

Ensemble des droits reconnus à tous et toutes : liberté de culte, liberté de circuler, liberté d'opinion...



Maison funéraire

Lieu de conservation des défunt·es. C'est un lieu privé, généralement géré par des pompes funèbres. Il comprend des salons funéraires, pièces dans lesquelles le corps du ou de la défunt·e est présenté afin que ses proches puissent se recueillir. En complément, il comprend des cellules réfrigérées pour conserver les corps des défunt·es. Synonyme de funérarium, chambre funéraire.

Maitre·sse de cérémonie

Personne qui s'assure du bon déroulement d'une cérémonie. Elle fait le lien entre les différentes parties prenantes : proches, religion, pompes funèbres... et prend en charge l'organisation : prévention des risques liés à la circulation routière lors des convois et aux abords du cimetière, prévenir les bruits pouvant gêner le déroulement des obsèques... Si c'est une cérémonie civile, il ou elle peut mener la cérémonie : passer la parole aux un·es et autres, lire des textes...

Le ou la maître·sse de cérémonie n'est pas obligatoire mais vivement conseillé pour le bon déroulement des obsèques. Il peut y en avoir plusieurs. Par exemple un·e proche qui anime la cérémonie et un·e professionnel·le des pompes funèbres qui gère l'organisation.

Mandataire judiciaire

Professionnel·le ou proche chargé·e d'assurer des missions de protection de personnes fragilisées qui ont des difficultés à gérer leurs intérêts.

Il existe plusieurs formes de mandataires :

> missions de curatelle (simple et renforcée) ou de tutelle : le ou la mandataire conseille et effectue un contrôle de ses dépenses. Lorsqu'une mesure est prononcée par la justice sur un·e adulte en grande difficulté (curatelle), il ou elle l'assiste dans la plupart des démarches administratives et supervise son compte bancaire. Si un·e adulte n'est plus en mesure d'agir seul·e en raison de sa dépendance (tutelle), le ou la mandataire devient son représentant dans tous les actes de la vie.

> missions de sauvegarde de justice : protection temporaire (1 an renouvelable 1 fois, soit 2 ans au total) sur des actes très précis et définis par le juge des tutelles.

> mandat de protection future : toute personne majeure peut désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (appelées mandataires) pour la représenter le jour où elle ne sera plus "en capacité de gérer ses intérêts". Cela peut concerner la gestion du patrimoine comme la vie quotidienne. Pour créer ce mandat, un contrat est signé entre la personne à protéger et la personne qui va lui apporter de l'aide.

Mise en bière

Action de mettre le corps d'un·e défunt·e dans un cercueil.

Mort

Arrêt de la vie, synonyme de décès.



Obsèques

Ensemble d'actes au cours desquels la personne [défunte](#) se fait enterrer (dans cas, on dit [enterrement](#)) ou crématiser ([crémation](#)). Synonyme de [funérailles](#). La [cérémonie](#) en fait partie, s'il y en a une, mais elle n'est pas obligatoire.

Obstination déraisonnable

Situation où des [traitements](#) ou actes médicaux sont poursuivis alors qu'ils sont inutiles, disproportionnés ou n'ont pas d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie. Les médecins doivent s'abstenir de toute obstination déraisonnable et j'ai le droit de refuser tout traitement ou acte médical qui me paraît inutile ou disproportionné. Synonyme de [acharnement thérapeutique](#).

Ossuaire

Lieu où l'on dépose des ossements humains, issus des [exhumations](#).



Patrimoine

Ensemble des **biens** qui appartiennent à une personne : objets, immobilier, traditions et savoirs-faire.

Personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles

Personne la plus apte à prendre les décisions et de signer les documents en rapport aux **obsèques**. Je peux la désigner avant mon **décès**, sur papier libre, daté, signé par elle et moi. Elle peut être la même personne que la personne de confiance.

Personne de confiance

C'est mon droit d'en désigner une, mais ce n'est pas une obligation. Si je ne suis plus en capacité de m'exprimer, c'est la personne qui sera consultée en priorité par l'équipe médicale lors de tout questionnement sur la mise en œuvre, la poursuite ou l'arrêt de traitement. Elle recevra les informations nécessaires pour pouvoir exprimer ce que j'aurais souhaité, elle est un porte parole de ma vision. Je peux aussi l'associer à

mon accompagnement médical (présence aux rendez-vous etc..). Cela peut être toute personne de l'entourage (parent, proche / ami, médecin traitant) en qui j'ai confiance et qui accepte de jouer ce rôle. Elle peut être désignée à tout moment à condition d'être majeur·e, sur formulaire ou papier libre, et co-signé.

Personne physique ou morale

Vocabulaire issu du droit : personne ou groupe qui a des droits et des obligations. La personne physique est un individu, un·e humain·e. La personne morale est un groupe d'individus mais dans ce cas, les droits et obligations s'appliquent à une structure et pas aux personnes qui la composent : une commune, une association...

Phase avancée

Période critique dans l'évolution d'une maladie incurable : elle débute quand les traitements ne font plus d'effet.

Phase terminale

Dernier stade avant la [mort](#).

Pompes funèbres

Entreprise assurant les [funérailles](#) pour certains actes : le déplacement du corps du ou de la [défunt·e](#), les [crémations](#)...

Porteurs

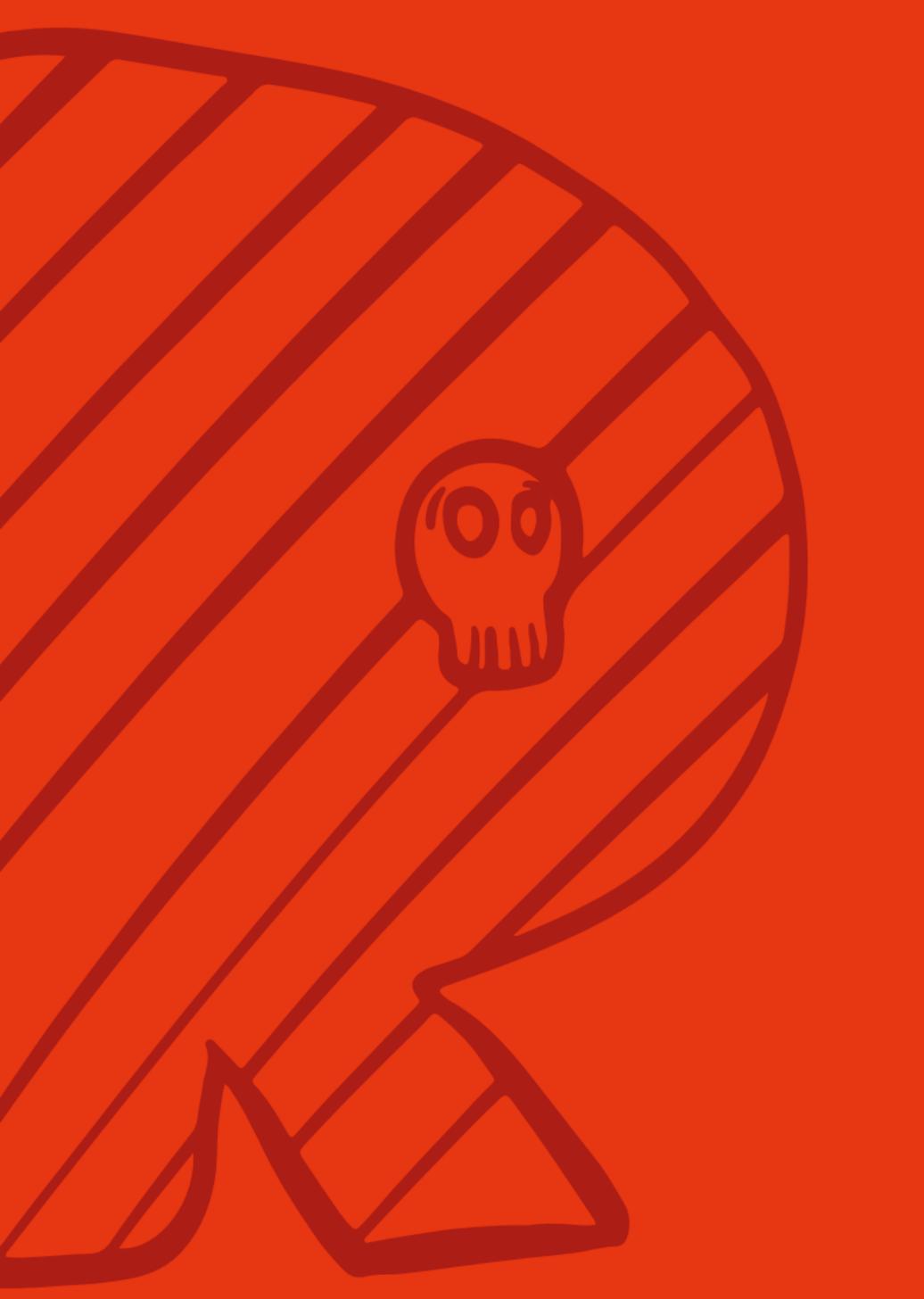
Personnes qui portent le [cercueil](#) du ou de la [défunt·e](#). Cela peut être des [agents funéraires](#) ou des [proches](#).

Proches

Membre rapproché de la famille, ami·e intime. Selon les lois (droit funéraire, directives anticipées ou autre), la définition change et est plus ou moins précise. Pour les [obsèques](#), il n'y a pas de réglementation. Dans les faits, ce privilège est laissé au ou à la conjoint·e (si il ou elle est encore en vie), puis à l'enfant, ou à défaut aux parents. Les proches ou les ami·es peuvent procéder à la

préparation des obsèques si le ou la défunt·e n'a plus de famille, ou si celle-ci n'a pas été trouvée ou semble désintéressée.

Pour les procédures liées à la fin de vie, il n'y a pas de réglementation non plus mais dans les faits les recherches de proches commencent par la famille.



Rapatriement du corps ou des cendres

Retour organisé du corps ou des cendres de la personne décédée dans sa commune ou son pays d'origine.

Réanimation cardio-respiratoire

Ensemble des techniques (massage, insufflation...) permettant d'apporter de l'oxygène, de faire respirer une personne et de mimer les battements du cœur.

Recueillement



Penser au ou à la défunt·e dans un moment calme et serein. Je peux me recueillir collectivement lors d'une cérémonie ou individuellement, dans un temps proche ou lointain du décès.

Réduction de corps

Mettre dans une boîte à ossements l'ensemble des os d'un·e ou plusieurs défunt·e·s de la même tombe enterré·es depuis un certain temps. Cette boîte est

déposée dans la même tombe ou dans un ossuaire. Cette action doit être faite par un opérateur funéraire habilité et en présence du plus proche parent ou d'une personne la représentant.

Refus d'héritage

La succession n'est pas obligatoire et peut être refusée. Pourquoi le refuser ?

Car un héritage comprend l'obligation de payer les éventuelles dettes des personnes décédées.



Salon funéraire

Pièce dans laquelle le ou la défunt·e est présenté pour que ses proches puissent se recueillir. Elle peut être privatisée sur quelques jours, pour personnaliser la pièce (photo, musique...) jusqu'à la mise en bière. On les retrouve dans les maisons funéraires, funérariums ou chambres funéraires.

Sédation profonde et continue jusqu'au décès

Cela consiste à endormir profondément une personne atteinte d'une maladie grave ou incurable pour soulager ou prévenir une souffrance que l'on appelle « réfractaire », quand les traitements ou les soins prodigués ne parviennent pas à produire un effet suffisant pour apaiser la personne.

C'est un droit, sous condition et introduit par la loi du 2 février 2016 : « Toute personne a le droit d'avoir une fin de vie digne et accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance ».

Sépulcre

Monument où l'on enterre un·e défun·e, généralement une personne importante et connue. Peu utilisé aujourd'hui, fait plus souvent référence à des anciens monuments, tombeaux...

Sépulture

Lieu où l'on enterre un·e mort·e, synonyme de tombe.

Site cinéraire

Lieu recevant les cendres des défun·es humain·es. Il comprend généralement un jardin du souvenir et un columbarium.

Soins de confort

Soins non médicamenteux qui ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des personnes en fin de vie. Ils font partie des soins palliatifs. Les essentiels sont les gestes pour prendre soin des personnes : massages, soins de bouche, mouvements

du corps alité... Plusieurs approches complémentaires existent et peuvent être proposées en fonction des services de soins palliatifs : approche à visée thérapeutique (art-thérapie, biographie), culturelle (art, danse, chant...), simulation mentale ou sensorielle (atelier mémoire, aromathérapie, massage, socio-esthétique, médiation animale...).

Soins de conservation



Injection d'une solution chimique pour figer les tissus et permettre de conserver un corps plus longtemps.

Soins palliatifs

Soins dont l'objectif n'est pas de guérir mais à maintenir au maximum la qualité de vie des patient·es atteint·es d'une maladie grave. Cela passe par la prévention et le soulagement des douleurs physiques et les autres symptômes, tout en prenant en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle comme le soutien aux proches.

Sonde nasogastrique

Tuyau qui permet de nourrir une personne directement dans son estomac en passant par une narine et en descendant par l'œsophage.

Stèle

Monument portant une inscription. Généralement avec les noms et dates de décès des défunts.

Succession

Action de transmettre l'héritage.



Testament

Écrit dans lequel je peux indiquer mes dernières volontés. Il vous permettra de transmettre mes **biens** (appelés legs) après mon **décès** à un·e ou plusieurs bénéficiaires (légataires).

Testament authentique ou notarié

Testament dicté à un·e notaire, en présence de deux témoins ou d'un·e autre notaire. Mes témoins ne peuvent pas être mes parents, les personnes qui vont hériter de moi ou les clerks de mon ou ma notaire (si j'en ai choisi un·e).

Testament mystique

Testament rédigé sans notaire, daté, signé et remis sous enveloppe à un·e notaire, en présence de deux témoins.

Testament olographe

Testament rédigé sans notaire. Pour avoir une valeur juridique, il doit être entièrement

rédigé à la main, daté et signé. Il peut être stocké chez moi mais il est conseillé d'en informer mes proches. Il est possible de le faire enregistrer au fichier central des dispositions des dernières volontés (coûte 125€) afin d'être certain·e qu'il sera respecté.

Thanatopraxie

Effectuer des soins de conservation afin de préserver plus longtemps les corps des défunts.

Toilette mortuaire/funéraire



Dernière toilette d'un·e défunts.

Tombe

Lieu où l'on enterre un·e mort·e, synonyme de sépulture.

Traitements

Ensemble des méthodes employées pour lutter contre une maladie et tenter de la guérir et soulager les symptômes liés à la maladie.

Traitement ou prise en charge de la douleur

Atténuer la douleur et améliorer la vie de celles et ceux qui vivent avec des douleurs. C'est un droit pour les patient·es depuis 1995 de recevoir des soins visant à soulager la douleur, et donc une obligation pour les soignant·es de prodiguer ces traitements en cas de douleur.

Urne funéraire

Récipient clos prévu pour recueillir les cendres d'un·e défunt·e après la crémation. Elle peut être en métal, bois, pierre ...



Pour aller plus loin...

Une vidéo pour comprendre ce qu'est la fin de vie

<https://www.youtube.com/watch?v=XoEkjU8cpdQ>

Une présentation de mes droits pour ma fin de vie et sur les soins palliatifs

https://www.parlons-fin-de-vie.fr/wp-content/uploads/2022/04/Infographie_grand_public.pdf

Un document à remplir pour recenser ses volontés pour ma fin de vie et ma mort

<https://plateforme-vip.org/fin-de-vie/recueil-des-souhaits-jaimerais-que-cela-se-passe-comme-ca-pour-ma-fin-de-vie-et-apres/>

La Plateforme ViP en 2 mots !

Elle est née en 2020 d'une initiative de l'association Le Relais Ozanam (membre du Groupement des Possibles) à partir des constats de terrain et de recherches participatives autour du vieillissement des personnes logées ou hébergées dans les dispositifs sociaux. La Plateforme ViP s'adresse à l'ensemble des acteurs des secteurs social, médico-social, sanitaire, gérontologique ou encore funéraire concernées par les questions de précarité, vieillissement, fin de vie, mort, deuil, pour :

- Développer une meilleure prise en compte des enjeux dans les réponses et les politiques publiques
- Permettre un accompagnement digne des personnes en situation de précarité

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à aller visiter le site internet (plateforme-vip.org) et à nous contacter !

Merci !

Pour la rédaction, nous avons été accompagné-es par Clément Mulassano, chargé de missions aux pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise ainsi que toute l'équipe de l'Equipe Mobile Accompagnement en soins palliatifs du Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble.

Tous nous ont accueillis chaleureusement dans leurs services, nous les ont présentés et ont pris le temps de travailler avec nous sur les définitions de ce lexique !
Un énorme merci à elles et lui !

Et merci à nos partenaires financeurs



LEXIQUE MORTEL



PLATEFORME VIP

VIEILLISSEMENT ET PRÉCARITÉ, MAIS PAS QUE :
FIN DE VIE, MORT, DEUIL



*Le Relais
Ozanam*

ACCOMPAGNER — HÉBERGER — LOGER

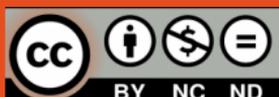
MEMBRE GROUPEMENT DES POSSIBLES

Directives anticipées, enfeu,
contrat obsèques, caverne,
testament olographe ...

Un lexique mortel pour
comprendre le vocabulaire
légal, médical et funéraire utilisé
pour parler des situations de fin
de vie et de mort !

<https://plateforme-vip.org/>

Ce document est édité sous licence creative commons



Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de
modification 2.0 France (CC BY-NC-ND 2.0 FR)

<https://creativecommons.org>